

RÈGLEMENT

TOURNOI NATIONAL B DE OUISTREHAM (14 - CALVADOS)

Le club de l'Amicale Pongiste de Ouistreham (N°0914-0055) organise son tournoi le **18 mai 2023**.

Article 1 :

Le règlement est celui de la **FFTT**, une tenue sportive réglementaire sera exigée.

Le Juge-Arbitre de l'épreuve sera **M. Jacky SIMON (JA International)** assisté de **Joel DERENNE (JA3)**

Article 2 :

Ce tournoi national homologué est ouvert à tous les joueurs et joueuses, licencié(e)s FFTT portant la mention « certificat médical présenté ».

Article 3 :

Les classements pris en compte seront ceux de la 2^{ème} phase de la saison 2022/2023. Chaque joueur devra être en possession de son attestation de licence.

Article 4 :

Le tournoi se compose de **10 tableaux** et se jouera sur **36 tables**.

La salle sera ouverte à partir de 7h30.

Le pointage débutera 1 heure avant le début du tableau et se terminera 30 minutes avant le début de celui-ci.

Le forfait d'un joueur sera prononcé 5 minutes après le 2^{ème} appel de son nom.

Un joueur absent lors de son premier tableau sera automatiquement désinscrit de ses autres tableaux s'il ne prévient pas les organisateurs de son retard.

Article 5 :

L'organisateur se réserve le droit de réduire la dotation d'un tableau si celui-ci est composé de moins de 20 inscrits(es).

Les tableaux de moins de 12 joueurs(ses) seront annulés.

Article 6 :

Chaque tableau débutera par des poules de 3, les 2 premiers de chaque poule étant qualifiés pour le tableau final à élimination directe.

Article 7 :

Chaque joueur pourra participer à 2 tableaux.

Les tableaux sont ouverts aux féminines et aux masculins excepté le tableau J qui est réservé aux féminines.

Article 8 :

Le nombre d'inscrits par tableau peut être dépassé à condition que le nombre d'inscrits total pour les tableaux :

- Tableaux **B + F** soit au maximum de **108** inscrits
- Tableaux **D + H** soit au maximum de **96** inscrits.
- Tableaux **C + G** soit au maximum de **108** inscrits.
- Tableaux **I + J** soit au maximum de **108** inscrits.

Article 9 :

Les parties se joueront au meilleur des 5 manches de 11 points.

Article 10 :

Les balles plastiques blanches non fournies par l'organisateur devront être homologuées.

Article 11 :

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou vol.

Article 12 :

Toute dégradation matérielle constatée sera à la charge du ou des joueurs concernés.

Article 13 :

L'épreuve se déroulera selon les règles de la **FFTT**.

Une tenue correcte et sportive sera de rigueur.

Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase, d'utiliser la colle dans une enceinte autre que celle désignée à cet effet.

Article 14 :

Les lots ne seront remis que lors du podium du tableau concerné, les lots non réclamés à ce moment resteront acquis à l'association.

Article 15 :

Le tirage au sort des tableaux s'effectuera le **mercredi 17 Mai 2023 à 18h00** au tennis couvert de Ouistreham, route de lion, 14150 OUISTREHAM.

Article 16 :

La fin des inscriptions est fixée au **Mercredi 17 Mai 2023 à 18h00**.

La participation au tournoi implique l'acceptation sans restriction du présent règlement. Tout point non prévu par le présent règlement sera tranché par le juge arbitre, en accord avec les organisateurs.

Article 17 :

Le protocole COVID-19 préconisé par la FFTT sera respecté durant ce tournoi. Il est demandé aux joueurs de bien vouloir respecter les consignes en vigueur à la date du tournoi et affichées à l'entrée complexe sportif.

Inscriptions :

M. Romain Perette

Courriel : tourniouistreham@gmail.com

Téléphone : 06 73 55 91 72

Le nombre de points retenus pour les inscriptions est celui inscrit sur la licence de la 2^{ème} phase 2022/2023 (communiqué par la FFTT fin décembre)

Toute demande d'inscription sera confirmée par un accusé de réception.

RESTAURATION SUR PLACE – BUVETTE – BARBECUE